



21 rue de Chalmont
45300 BOYNES - FRANCE

Phone : +33 238399748
Fax : +33 222449107
S.A.S au Capital de 5.000 €
N°TVA : FR03847639929

Elodie KENCK
INSA LYON
SERVICE FACTURIER, AGENCE
COMPTABLE
20AV ALBERT EINSTEIN BÂT DIRECTION
69621 VILLEURBANNE CEDEX
FRANCE

Date : 14/05/2019

Quotation : KEN-GS-190514

Gene synthesis

Product	Description	Unit Price	Quantity	Total
SYN-2 SYN-PUC57	Gene Synthesis Fusion BB_PromCsgA GFP2020 cloning into pUC57-KanR (EcoRI-PstI) QC : sequencing Delivery : 2 x 4 ug DNA	0,30	1 517 1	455,10
PORT 0.5 Z1	Shipping charges, standard, weight 0.5 kg, Zone 1 Turnaround time : 2-3 weeks	18,00	1	18,00
		Total ht €		473,10
Base	Taux	Montant		Montant tva €
473,10	20,00	94,62		94,62
				Montant net ttc €
				567,72

Quotation expires in 30 days.

Prices are given in € without TVA. Prices are subject to modification without notice after quotation expiry date.

Order :

Email : info@genecust.com

Phone : +33 238399748

Fax : +33 222449107

Please reference quotation number when placing an order.

Conditions générales de vente – GeneCust SAS

Préambule :Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les transactions conclues, d'une part, entre la société par actions simplifiée GeneCust (le vendeur), ayant pour activités principales: la vente de molécules à façon dans le domaine de la génétique et de la protéomique, dont le siège est situé à 21 rue de Chalmont 45300 Boynes - France, et d'autre part, les clients (l'acheteur) intéressés par l'achat de produits et les services proposés entre autre sur le site www.genecust.com, et à toute transaction passée en ligne et hors ligne.L'utilisateur du site déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.Au moment de la confirmation de commande, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, et déclare les accepter sans réserve et dans leur intégralité, en étant parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGV ne nécessite pas la signature manuscrite de ces documents. Ces conditions représentent un accord contraignant entre le Client et la Société. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.Les utilisateurs du site conviennent que leurs relations avec le vendeur seront exclusivement régies par les présentes conditions, et prévaudront sur toutes autres conditions autres que celles-ci, sauf dérogation(s) préalable(s) et consentie(s) entre les deux parties.Le vendeur est libre de modifier ces conditions générales de vente à tout moment ; si tel était le cas, les conditions générales de vente applicables entre l'acheteur et le vendeur, seront celles connues, et acceptées, au jour d'acceptation et de transmission de votre validation de commande.Ces conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Seule la présente version originale en langue française fait foi, et prévaut sur toute autre version interprétée ou traduite en langue étrangère.

1.Champs d'application :

1.1.Toutes les livraisons de produits et services sont régies exclusivement sur la base des conditions générales de ventes qui sont partie intégrale de tout contrat conclu entre le vendeur et ses clients dans le cadre des ventes de produits, matériels et services, que la commande soit passée par téléphone, courriel, télécopie, courrier postal ou tout autre support.

1.2.L'acheteur a pris connaissance de ces conditions et renonce par conséquent à ses propres conditions générales d'achats. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment quelconque des présentes conditions ou ne mentionne pas au client les discordances entre ses conditions et les

siennes ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1.3.Les conditions générales du vendeur s'imposent de fait dans les relations clientèle même si d'autres conditions existaient dans le passé avec ces clients, elles remplacent et annulent tout autre accord avec les clients.

2.Commandes et contrats :

La validité des offres est indiquée sur chaque devis.

Celles-ci n'engagent le vendeur qu'après l'accord écrit de l'acheteur et ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par le vendeur et après encaissement de l'acompte convenu, le cas échéant. Une commande devenue définitive par la confirmation de commande ne peut être annulée faute de quoi, l'intégralité du prix des marchandises sera facturée à l'acheteur et immédiatement exigible. Une commande définitive ne peut être modifiée que par l'accord exprès et écrit des deux parties.

3.Modifications exceptionnelles

Le vendeur est expressément autorisé, pour des raisons d'amélioration technique ou d'adaptation aux normes, à modifier les marchandises en cours de fabrication.

4. Prix et facturation :

4.1.Si aucun prix n'est négocié et qu'aucun devis particulier n'est établi, les prix de facturation seront ceux en vigueur au moment de la confirmation de la commande. La liste des prix étant accessible sur le site internet du vendeur (www.genecust.com), catalogue ou liste de prix standard diffusée.

Les prix sont fermes pour une durée de 1 an, sauf augmentation du coût de la matière première dans une proportion supérieure à 10%. Dans ce cas, le vendeur et l'acheteur se concerteront pour trouver une solution économiquement viable pour les deux parties. En cas de hausse des prix décidée d'un commun accord, elle sera applicable à compter de la commande suivant la négociation.

4.2.Les prix sont fixés en euros (€), sans l'éventuelle TVA applicable, hors frais de douane, taxes spécifiques, hors emballage et transport.

4.3.Les factures sont envoyées par courrier dans les 30 jours suivant la livraison ou la fin de réalisation du service.

5. Modalités de paiement – retard ou défaut de paiement

Pour la première commande, le vendeur demande 50% d'acompte à la commande et le solde à 30 jours date de facture, ou l'intégralité de la commande. Ensuite, les factures sont payables au siège de la société GeneCust à 30 jours date de facture, par virement bancaire exempt de frais bancaires. Le vendeur se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert de chaque acheteur et de solliciter des garanties ou le règlement

comptant avant livraison, y compris pour les commandes en cours.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance prévue, donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard correspondant à 7% par an. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au jour du paiement.

En cas de non-paiement sous 48 heures après une mise en demeure non respectée, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander la restitution de la marchandise, sans préjudice de tout autre dommages et intérêts. La résolution comprendra la commande en cause mais aussi toutes les autres commandes non payées. Le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité de la totalité de la dette sans mise en demeure.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux ou non contentieux des sommes dues, ainsi qu'une indemnité de 20% du montant des factures impayées. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur.

6. Modalités de livraison :

La livraison est effectuée soit par la remise directe des marchandises à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur. L'acheteur s'engage à prendre livraison des marchandises dans les 8 jours qui suivent l'avis de mise à disposition. Ce délai expiré, le vendeur pourra décompter des frais de garde.

7.Délais de livraison du produit ou service :

7.1.Les dates de livraison ou conditions de livraison ne sont qu'indicatives, sauf accord contractuel particulier.

Les délais de livraison sont indiqués aussi précisément que possible et en tout état de cause ne commencent à courir qu'à compter de la date de la confirmation de la commande et après réception de l'acompte ou du paiement intégral convenu, ainsi que tous les documents, plans, etc... nécessaires pour l'exécution de la commande.

Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

7.2.Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes.

Le vendeur ne peut être tenu pour responsable de retards dus à la société de transport responsable de la livraison auprès du client.

7.3. Si pour une raison indépendante de la volonté du vendeur (par exemple grève, mauvais temps, etc...), il ne peut respecter les délais garantis, le vendeur ne pourra pas être tenu responsable et en aucun cas n'aura à payer d'indemnités d'aucune sorte au client et se réserve alors le droit de casser le contrat.

7.4. Le vendeur pourra être déchargé de son obligation de livraison en cas d'intervention d'un cas de force majeure. Il tiendra l'acheteur informé d'un tel cas et de ses conséquences dans les meilleurs délais, et proposera soit la prorogation du délai soit la résolution du contrat. En toute hypothèse, la livraison dans les délais, ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

8. Frais et risques de la livraison

Les marchandises voyagent aux frais, risques et périls de l'acheteur. Par ailleurs, il appartient à l'acheteur, en cas d'avarie ou de manquement de faire toute constatation nécessaire et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur, dans les 3 jours qui suivent la réception de la marchandise et plus généralement de prendre toute mesure appropriée de nature à sauvegarder le recours contre le transporteur.

En cas d'expédition des marchandises par le vendeur, sur demande expresse ou non de l'acheteur, celle-ci est faite en port dû, au mieux suivant les possibilités du vendeur, et en tout cas sous l'entière responsabilité de l'acheteur, à ses risques et périls, le vendeur intervenant toujours de convention expresse, en qualité de mandataire de l'acheteur. En aucun cas, le vendeur ne peut être responsable du mode de transport choisi et du tarif appliqué par le transporteur. Les frais de transport sont toujours à la charge exclusive de l'acheteur, sauf convention contraire.

9. Réception

Sauf autre accord, le risque et la responsabilité du produit, matériel ou marchandise est transféré au client dès la signature de la réception. Il appartient donc au client d'assurer le bien à la livraison. Ceci s'applique aussi bien pour une livraison partielle.

Le client ne peut refuser une livraison après avoir ouvert le paquet sauf en cas d'erreur de produit ou de produit périmé. Le client doit s'assurer du bon état du paquet avant l'ouverture.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des marchandises livrées par rapport à celles commandées doivent être formulées par écrit sur le bulletin de livraison, le jour de l'arrivée des marchandises.

En conséquence, il appartient à l'acheteur de vérifier l'état du colis, de la marchandise et des quantités à réception de la marchandise. Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. L'acheteur devra laisser toute facilité au vendeur pour procéder à la constatation de ces vices pour y remédier.

Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord des deux parties. Les frais et risques sont toujours à charge de l'acheteur, par conséquent, la marchandise doit être retournée franco de port.

10. Conséquences du retour

Si le vendeur constate un vice ou une anomalie sur les marchandises, l'acheteur pourra obtenir leur remplacement gratuit, ou leur réparation mais ne pourra bénéficier de quelque indemnité de dommages et intérêts. Si les réclamations de l'acheteur sont injustifiées, le vendeur sera en droit de lui facturer les frais de contrôle des marchandises, de la logistique et de ports déployés.

11. Garantie

Les garanties varient en fonction des produits fournis par le vendeur.

- Les produits chimiques, biologiques sont garantis jusqu'à la date de péremption indiquée pourvu que les conditions de stockage définies aient été scrupuleusement respectées. Il appartient au client d'en apporter la preuve.

Les réclamations doivent être communiquées directement au vendeur après le constat d'erreur ou du dommage.

Toute réclamation d'un client ne pourra se faire que dans un délai raisonnable et ne pourra excéder un délai d'un an après la date de livraison.

La garantie n'est pas valable en cas d'intervention d'un tiers non habilité.

Le vendeur n'est pas responsable d'un défaut, que ce soit sur un produit, un matériel, un service que dans les limites du montant de l'opération facturée. En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de conséquence en cascade, directes ou indirectes sur le fonctionnement du laboratoire du client. La responsabilité du vendeur ne peut excéder le montant de son assurance responsabilité civile :

1.000 € pour les personnes

1.000 € pour les dommages matériels

Les dommages causés par une installation, manquement, emploi, usage inapproprié ainsi que ceux causés par d'autres causes externes telles que forces majeures ne sont pas couverts par la garantie.

En particulier, nous ne garantissons pas les dommages causés par des conditions de fonctionnement inadéquates.

Les autres exigences telles que le remboursement de coûts de construction, de transport, du temps de déplacement, d'emballage ainsi que le remplacement de dommages causés en dehors de cet équipement sont exclus. Des affirmations différentes de celles-ci doivent être fixées par écrit. Si une solution au problème ne peut être

trouvée sur place, l'équipement doit être renvoyé au vendeur dans son emballage d'origine sans que les frais de port ne soient à la charge du vendeur.

Le bénéfice de la garantie n'est acquis à l'acheteur que si ce dernier est à jour dans ses obligations de paiement.

12. Exclusion de garantie

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale, par un accident extérieur, un raccordement non conforme aux instructions données, aux normes de protection et de sécurité, par un montage erroné ou toute modification du produit par l'intervention de l'acheteur ou d'un tiers, un entretien défectueux ou une mauvaise utilisation.

13. Réserve de propriété :

Le vendeur se réserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur. Ce droit s'applique sur toute marchandise fournie par le vendeur, en stock chez l'acheteur. L'acheteur est tenu de conserver la marchandise en parfait état et de l'assurer. Tout sinistre doit être immédiatement signalé au vendeur.

L'acheteur s'oblige à informer sans délai le vendeur en cas de redressement ou de liquidation judiciaire, en cas de saisie ou d'autre mesure de tiers sur la marchandise réservée. En cas de revente de la marchandise par l'acheteur, ce dernier déclare d'ores et déjà céder au vendeur, la créance née de la vente à un sous-acquéreur, et autoriser le vendeur à percevoir le prix dû par le sous-acquéreur à concurrence de sa créance sur l'acheteur. La revendication par le vendeur de reprendre la marchandise dont la propriété lui est réservée s'effectue par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'acheteur. Tous les frais entraînés par la revendication de la marchandise ou de son prix sont à la charge exclusive de l'acheteur.

14. Licences :

Le vendeur ne sera responsable en aucun cas des licences produits, procédés ou informatiques liées aux produits, matériels, services vendus. Il appartient au client de s'assurer qu'il est en règle avec la législation de son pays.

15. Clause attributive de juridiction et droit applicable :

En cas de contestation quant à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente (et ceci quels que soient le lieu du marché, le lieu de la livraison et le lieu de paiement), il est convenu que le tribunal d'Orléans est, dans tous les cas, seul compétent pour en connaître, à l'exclusion de tout autre, et même s'il y a pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Le droit applicable aux présentes conditions générales et à toutes les opérations de vente est le droit français.

Pour Accord-Signature et Cachet de l'acheteur